

### Table des matières

Actualisation des autorisations pour les produits phytosanitaires 2/2022	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	1

### Actualisation des autorisations pour les produits phytosanitaires 2/2022

Vous trouverez, en annexe de ce bulletin, une liste d'informations importantes établie par Martina Keller, Anouk Guyer et Matthias Lutz (Agroscope), relative aux autorisations de produits phytosanitaires en cultures maraîchères. Cette actualisation 2/2022 comprend les indications nouvelles, les nouveaux produits et autorisations de mise sur le marché, les indications modifiées, ainsi que des substances actives et produits dont les délais d'utilisation seront échus d'ici à l'année 2024.

### Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Les jeunes cultures de choux sont encore massivement attaquées par les mouches blanches du chou (*Aleyrodes proletella*). Il est indispensable de contrôler les cultures (photo: Agroscope).



Photo 2: On a découvert des attaques de pucerons noirs (*Aphis* sp.) au cœur de chicorées, tels les pains de sucre, radicchios et autres cichorinos (photo: Agroscope).



Photo 3: La reprise de végétation des cultures suite aux récentes précipitations, maintenant bien visible (photo: Agroscope), s'accompagne d'une aggravation du danger d'attaques de champignons pathogènes, par exemple *Septoria apicola* causant des taches foliaires sur les céleri, et contre lesquelles un traitement est recommandé.



Photo 4: Attention au danger d'attaque de mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*), particulièrement sur concombres de serre (photo: Agroscope). Dans de nombreux sites menacés, on signale actuellement une augmentation des attaques ou une reprise de l'expansion des foyers existants.



Photo 5: Gros plan d'une mouche du chou (*Delia radicum*) sur un piège englué (photo: Suzanne Schnieper, Liebegg, Gränichen).

### Début du vol principal de la 3<sup>ème</sup> génération de la mouche du chou

Le nombre de mouches du chou capturées dans les pièges a augmenté dans divers sites du Plateau, très fortement dans l'un de ceux-ci, illustrant le début du vol principal de la 3<sup>e</sup> génération du ravageur.

Dans les zones sujettes aux attaques, il convient de protéger préventivement **les plantons des divers choux**: (Choux à inflorescences, Choux à feuilles, Choux pommés, Chou de Bruxelles, Colrave), avant plantation, par un traitement à base de spinosade (divers produits). Si l'on décide de poser des filets anti-insectes, il convient de tenir compte des aspects suivants:

- Les cultures ou les surfaces à couvrir ne doivent pas avoir été l'objet d'attaques précédentes de mouches du chou, car celles-ci pourraient alors se multiplier sous les filets de protection, faisant office de «cages d'élevage».
- Les filets doivent être posés sitôt la plantation effectuée, et remplacés immédiatement après chaque opération culturale requérant leur retrait momentané.
- Sous ces filets de protection, les températures sont plus élevées et l'évapotranspiration est plus réduite qu'en plein air. Il en résulte une stimulation de la croissance des plantes, mais également une augmentation des risques de développement de maladies cryptogamiques.
- L'emploi d'une couverture absolument intacte, et avec des bordures bien closes, limite la probabilité que des mouches n'y pénètrent depuis l'extérieur.



Photo 6: Carottes sur un champ contaminé par le Carrot red leaf virus (CtRLV). Le feuillage d'une partie des plantes est partiellement jauni, et les carottes elles-mêmes restent petites et immatures (photo: Agroscope).

### Attention: Réapparition des pucerons du saule sur les carottes

Lors des contrôles au champ de ce lundi, on a trouvé les premiers pucerons du saule (*Cavariella aegopodii*) dans une culture de carottes du Plateau, après une longue pause estivale dans les attaques. Cette espèce est susceptible de transmettre le Carrot red leaf virus (CtRLV). La surveillance étroite de ce puceron est urgente et indispensable dans les régions menacées par le CtRLV, afin d'empêcher, par un traitement ciblé, une possible transmission du virus.

Pour la lutte contre les pucerons sur **carottes en plein champ**, et en cas de forte pression d'infestation et de croissance rapide de la masse foliaire, le pirimicarb est recommandé (Pirimicarb 50 WG, Pirimicarb, Pirimor). Le délai d'attente est de 1 semaine. Sont aussi autorisés les pyréthri-noïdes suivants, avec un délai d'attente de 2 semaines: alpha-cyperméthrine (Fastac Perlen), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermethrine Médol), deltaméthrine (Aligator, Deltaphar, Decis Protech) ou lambda-cyhalothrine (divers produits). On peut aussi utiliser le spirotétramate (Movento SC) avec un délai d'attente de 3 semaines.

**En culture bio**, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 3 jours : pyréthrine (BIOHOP DelTRIN), pyréthrine + huile de sésame raffinée (divers produits) ou l'extrait de Quassia (Quassan). Le délai d'attente est d'une semaine pour les acides gras (Oleate 20, Siva 50, Vesol Pro, Vista) ; sont également autorisés les acides gras BIOHOP DelMON, Lotiq, Natural et Neudosan Neu.



Photo 7: Plages sous-laminaires creusées par les larves de la mouche du céleri sur une foliole de céleri branche (photo du 5 septembre 2022 par Agroscope).

### Le second vol de la mouche du céleri a débuté

Lors des contrôles dans les champs de céleris, surveillez la présence des larges galeries sous-laminaires translucides, typiques de la mouche du céleri (*Philophylla heraclei*) et faites si nécessaire un traitement en respectant le délai d'attente prescrit.

Pour lutter contre ce type de ravageurs à larves mineuses sur **céleris branches et céleris pommés**, on peut utiliser spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis; délai d'attente 1 semaine) et lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente 2 semaines). Est autorisé, sur **céleri branche** de plein champ, l'abamectine (Vertimec Gold) avec un délai d'attente d'une semaine.



Photo 8: Colonie de pucerons noirs de la fève (*Aphis fabae*), ou d'une espèce voisine, sur épinards (photo: Agroscope).



Photo 9: Éclosion de jeunes chenilles de noctuelle d'une ponte déposée sur une feuille d'épinard (photo du 5 septembre 2022 par Agroscope).



Photo 10: Dans les cas extrêmes, l'acariose bronzée peut aboutir en quelques semaines au dépérissement complet des plantes atteintes (photo: Agroscope).

### Chenilles et pucerons sur épinards

On a découvert les premières colonies de pucerons noirs (*Aphis* sp. ou autres) sur épinards d'automne. De plus, il faut s'attendre maintenant à des pontes de noctuelles (Noctuidae). Contrôlez régulièrement les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Sont autorisés pour la lutte contre les pucerons sur **épinards en plein champ** : lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente 1 semaine), pirimicarbe (Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, Pirimor ; délai d'attente 2 semaine) ainsi que spirotétramate (Movento SC, délai d'attente 2 semaines).

En culture **bio**, on peut utiliser pour la lutte contre les pucerons sur épinards en plein champ et en serres pyréthrine (BIOHOP DeITRIN), pyréthrine + huile de sésame raffinée (divers produits) ou l'extrait de Quassia (Quassan) avec un délai d'attente de 3 jours. Le délai d'attente est d'une semaine pour l'azadirachtine A (divers produits) et les acides gras (Oleate 20, Siva 50, Vesol Pro, Vista) ; sont autorisés aussi les acides gras BIOHOP DeIMON, Lotiq, Natural et Neudosan Neu.

Contre les chenilles de noctuelles sur **épinards de plein champ**, on peut utiliser *Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* (XenTari WG, délai d'attente 3 jours; Agree WP, délai d'attente 1 semaine) ou *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF, délai d'attente 3 jours). Sont aussi autorisés alpha-cyperméthrine (Fastac Perlen) ainsi que spinosad (divers produits) avec un délai d'attente d'une semaine.

### Expansion des foyers des ériophyides de l'acariose bronzée sur tomates

Les foyers d'attaques des acariens responsables de l'acariose bronzée sur la tomate (*Aculops lycopersici*) s'étendent toujours plus dans les cultures vieillissantes, apparaissant aussi sur les rangées de plantes voisines. Pour freiner la dispersion de ces ravageurs, il convient si possible de procéder en dernier aux récoltes et travaux culturaux dans les zones atteintes.

Pour lutter contre les acariens de l'acariose bronzée, sont autorisées dans les cultures de **tomates sous abris** les substances abamectin (Vertimec Gold), fenpyroximate (Kiron, Spomil) et spirotétramate (Movento SC). Le délai d'attente est de 3 jours pour toutes ces substances actives.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATAphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

## Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Lisa Maddalena, Strickhof, Winterthur (ZH) Daniela Hodel, Lutz Collet, Lambert Lavigne & Fanny Duckert, Grangeneuve, Posieux (FR) Gaëtan Jaccard, Léa Bonnin, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Tamara Köke & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Simone Aberer, Vivienne Oggier & Lena Geiger, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Lukas Müller & Christian Wenger, Inforama Seeland, Ins (BE) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi & Rosmarie Keller, Arenenberg, Salenstein (TG) Anouk Guyer, Martina Keller & Matthias Lutz (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Photos :	photo 1: R. Total (Agroscope); photos 2-4, 6-10: C. Sauer (Agroscope); photo 5: S. Schnieper, Liebegg, Gränichen
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, <a href="http://www.agroscope.ch">www.agroscope.ch</a>
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, <a href="mailto:cornelia.sauer@agroscope.admin.ch">cornelia.sauer@agroscope.admin.ch</a>

### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.